

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 AVRIL 2021

Le quinze avril deux mille vingt et un à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Ruche, au nombre de quinze en suite de la convocation faite le 8 avril 2021.

REGLES APPLICABLES A LA PUBLICITE DES TRAVAUX DE L'ORGANE DELIBERANT

Dans un contexte d'épidémie au CORONAVIRUS / COVID-19, et suite aux mesures à observer dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus, et notamment le respect des règles ;

A compter du 19 mars 2021, à partir de 19 heures, le public n'est plus autorisé à se déplacer pour assister à une séance de conseil municipal (règle du couvre-feu). Sur la convocation au conseil municipal, il faudra indiquer la mention suivante, et sans autre ajout: "Rappel: A partir de 19 heures, le déplacement pour assister en tant que public à la séance du conseil n'est pas couvert par un des motifs dérogatoires de circulation .

DÉCISIONS

1°/ COTISATION 2021 - ASSOCIATION AMPER

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder la cotisation annuelle au titre de l'année 2021 pour un montant de **208.40€** à l'association AMPER, (soit une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente).

2°/ VALIDATION PRÊT RENOVATION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne d'un prêt pour financer la rénovation de la mairie et la salle polyvalente (délibération n°42 du 18/03/2021), de 200 000€ sur 20 ans au taux fixe 0.66% et des frais de dossier de 300€.

3°/ REVISION DES LOYERS SOCIAUX ET TRES SOCIAUX 2021

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter comme suit les tarifs des logements sociaux et très sociaux, au **1^{er} juillet 2021** (soit + 0.20 % d'augmentation, d'après l'évolution de l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2020) :

LOGEMENT situé au 23 rue de l'Etang

491,51	0,20%	0,98	492,49	492,49 €
--------	-------	------	--------	-----------------

LOGEMENT situé au 25 rue de l'Etang

434,62	0,20%	0,87	435,49	435,49 €
--------	-------	------	--------	-----------------

LOGEMENT situé 6 rue du Stade – 2^{ème} étage

Loyer principal	375,85	0,20%	0,75	376,60	407,07 €
Annexe (cave)	22,8	0,20%	0,05	22,85	
Charges locatives	7,62			7,62	

LOGEMENT situé 6 rue de Stade – T3 gauche

Loyer principal	293,95	0,20%	0,59	294,54	325,00 €
Annexe (cave)	22,8	0,20%	0,05	22,85	
Charges locatives	7,62			7,62	

LOGEMENT situé 6 rue du Stade – 1^{er} étage

Loyer principal	257,56	0,20%	0,53	258,09	288,54 €
Annexe (cave)	22,8	0,20%	0,05	22,85	
Charges locatives	7,62			7,62	

LOGEMENT situé 6 rue du Stade – RDC T2 (droite)

Loyer principal	252,97	0,20%	0,51	253,48	283,93 €
Annexe (cave)	22,8	0,20%	0,05	22,85	
Charges locatives	7,62			7,62	

LOGEMENT situé 18 Place de l'Eglise – 2^{ème} étage

Loyer principal	379,80	0,20%	0,76	380,56	403,36 €
Annexe (cave)	15,77	0,20%	0,03	15,80	
Charges locatives	7,00			7,00	

LOGEMENT situé 18 Place de l'Eglise – 1^{er} étage

Loyer principal	400,64	0,20%	0,80	401,44	424,24 €
Annexe (cave)	15,77	0,20%	0,03	15,80	
Charges locatives	7,00			7,00	

LOGEMENT situé 4 rue des Ecoles

Loyer principal	391,6	0,20%	0,78	392,38	408,19 €
Annexe (cave)	15,77	0,20%	0,03	15,80	

4°/ FIXATION DES EMPLACEMENTS DES CONTENEURS ENTERRES

Pontivy communauté a engagé un programme visant à remplacer les conteneurs et les colonnes de tri par des conteneurs enterrés.

Le conseil municipal, décide l'installation des conteneurs enterrés aux emplacements suivants :

- A Quelven à l'entrée du village en un seul point Rue Joseph Le Cam,

- Au bourg :

- 1^{er} Rue de l'Etang – carrefour Rue des Citées
- 2^{ème} Rue du Stade – en face du N° 15
- 3^{ème} Square Kervazo
- 4^{ème} 11 Place de l'Eglise – parking

5°/ AVIS SUR LA CREATION D'UN SERVICE PUBLICITE A PONTIVY COMMUNAUTE

Monsieur le maire informe l'assemblée de la possibilité de création d'un service « publicité » à Pontivy communauté.

Afin d'appliquer le règlement local de publicité approuvé le 16 février 2021, des moyens doivent être mis en place afin de renseigner les pétitionnaires, instruire leurs demandes, vérifier l'application des décisions prises et de calculer au besoin les éléments nécessaires au calcul de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Le conseil municipal devra se prononcer sur le principe sachant que le service sera créé par décision du conseil communautaire et que chaque commune aura la liberté d'y adhérer par voie conventionnelle. Le mode de participation financière sera différent de celui de l'ADS.

Après délibération et vote, le conseil municipal, donne un avis favorable à la création du service publicité au sein de Pontivy Communauté et souhaite y adhérer.

6°/ AVIS SUR LA CONSULTATION « GESTION DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION

Le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, le Sdage Loire-Bretagne, définit la stratégie à appliquer pour les années 2022 à 2027 pour retrouver des eaux en bon état. Il sera soumis à la consultation du public du **1er mars au 1er septembre 2021**. Après analyse des avis, le comité de bassin pourra modifier le document pour une adoption finale prévue début 2022. Il s'appliquera ensuite à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau de 2022 à 2027.

L'objectif ambitieux que le comité de bassin s'était donné en 2016 était de 61 % des rivières, plans d'eau et eaux côtières en bon état en 2021. Aujourd'hui, 24 % des eaux sont en bon état et 10 % en sont proches. C'est pourquoi le comité de bassin propose de maintenir l'objectif initialement fixé :

- en concentrant une partie des moyens et des efforts sur ces 10 % proches du bon état pour une progression rapide à courte échéance,
- en faisant progresser les eaux en état médiocre ou mauvais vers le bon état.

Après présentation des propositions, délibération et vote, le conseil municipal, souscrit aux objectifs fixés pour les années 2022 à 2027.

INFORMATIONS

1°/ POINT BUDGET :

La présidente de la commission finances, présente aux membres de l'assemblée l'état des finances au 14/04/2021. Les différents budgets sont en ligne avec le prorata temporis (25%)

2°/ POINT QUESTIONNAIRE :

Le président de la commission revitalisation du bourg, présente aux membres de l'assemblée les résultats du questionnaire distribué aux Guernates avec le Guern Actus de mars.

148 questionnaires ont été réceptionnés dont 3 hors délais (jusqu'au 22/03/2021) dont 65% de femmes.

Les principales suggestions qui ressortent :

- Atouts principaux : tranquillité, cadre de vie et chemins de randonnée.
- Faiblesses principales : manque de commerces et de services.
- Actions prioritaires : commerces et médecin.
- Autres actions : aménagement de la zone des étangs et offre de transport vers Pontivy et Guémené.

3°/ PRESENTATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION :

Monsieur le maire présente le bilan social 2019 et les lignes directrices de gestion définies par la commune en janvier 2021, validées auprès du comité technique en date du 23/02/2021.

L'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste **en l'obligation** pour **toutes les collectivités** territoriales de définir des **lignes directrices de gestion (LDG)**.

Les lignes directrices de gestion visent à :

1. déterminer **la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines**, notamment en matière de GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences).
2. fixer **des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels**. En effet, les CAP (Commissions administratives paritaires) n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021.
3. Favoriser, **en matière de recrutement**, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les LDG s'appliqueront en vue des **décisions individuelles** (promotions, nominations, ...) prises à compter du **01/01/2021**.

Le taux de promotion (100% pour tous les grades) voté par délibération n° 15 du 25 février 2021, a été validé par le comité technique en date du 6 avril 2021.

Les LDG et le taux de promotion seront communiqués au personnel lors d'une réunion dès que la situation sanitaire le permettra.

4°/ TOUR DE France : ORGANISATION ET PARTICIPATION :

Monsieur le maire informe l'assemblée des besoins en bénévoles pour la sécurisation des carrefours mais aussi guider les visiteurs vers les parkings lors du passage du tour de France le 28 juin 2021 de 12H à 18H.

4°/ GUERN ACTUS MAI 2021

Le Guern Actus de mai est en cours de finalisation, les derniers articles sont à rendre pour la fin de semaine.

5°/ QUESTIONS DIVERSES :

5-1°/ ROUTE D'ACCES AU LOTISSEMENT LES HAUTS DE BELLEVUE

L'accès au lotissement Les Hauts de Bellevue est dangereux avec les nombreux camions qui y circulent, surtout au niveau du virage.

La vitesse dans cette zone étant limitée à 30 km/h, proposition de passer à 20 km/h avec installation de panneaux de signalisation et inscription à un prochain programme annuel de voirie. Un renforcement de la chaussée sera engagé en 2022 après la construction des nombreuses maisons en cours au lotissement.

Prochain conseil municipal : jeudi 20 Mai 2021 à 20h30